

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février, à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Date de Convocation : 15/02/2021

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUERIN Frédéric, LONJOU David, MALICHER Michel.
Mesdames DESSE Julie, PAILLÉ Isabelle, RATEAU Sandra.

Absentes excusées : Mesdames CLÉMENT Séverine et TROCHUT Marion.

Absente excusée avec pouvoir: Madame RASSE Sylvie donne pouvoir à Monsieur GUÉRIN Frédéric.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Julie DESSE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 12/01/2021,
- Election d'une adjointe,
- Numérotation de la Rue du Domaine de La Laigne,
- Règlement intérieur du Conseil Municipal,
- Convention SDIS,
- Commission d'appels d'offres,
- Avis enquête public SARL RFN Recyclage sur la commune de Fontenet,
- Aide pour recruter un médecin,
- Divers avis,
- Informations du Maire,
- Questions diverses.

En préambule, le maire expliqua à l'assemblée concernant l'absence de la secrétaire de mairie à cette réunion, Mme POUZET Laetitia. Le but de son absence est de protéger le personnel. D'ailleurs, il fait part que Madame POUZET est en télétravail (Vu avec Soluris pour la mise en place) les jours que Mme PAILLE est présente en mairie. Si ces 2 agents sont « COVID » ou bien cas contact au même moment, nous serions dans l'obligation de fermer le service administratif de la mairie.

1° Approbation du compte rendu du 12/01/2021

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du douze février 2021.

2° Election d'une adjointe

Monsieur expose au Conseil Municipal :

Suite à la démission de la 2^{ème} Adjointe (Mme BAFFARD) et étant commune de plus de 1 000 habitants, nous devons procéder à l'élection d'une 2^{ème} Adjointe par rapport à la parité.

Monsieur demande s'il y a une candidate parmi l'assemblée : **aucune candidate**.

Le Conseil Municipal décide de rester avec 2 adjoints hommes et l'indemnité de la 2^{ème} adjointe sera partagée entre le 1^{er} Adjoint et le 3^{ème} Adjoint puisque les tâches concernant la 2^{ème} commission seront partagées:

M BAUDOUIN se voit ajouter à sa commission : les projets

M BOURDEVERRE se voit ajouter à sa commission : La SIC , Site, Informations, Communication.

Monsieur le maire les aidera dans leurs fonctions supplémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents concernant ce dossier.

VOTE à L'unanimité

3° Numérotation de la Rue du Domaine de La Laigne

M le Maire demande à M LANJOU David de quitter la séance;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de renuméroter le Domaine de La Laigne situé actuellement au 17 Rue Louis Audouin Dubreuil suite à une demande écrite et motivée du gérant qui a été reçue en mairie.

Monsieur le Maire propose que la nouvelle adresse postale du Domaine de La Laigne soit au numéro 77 Rue du Marronnier lieu-dit La Laigne. (Lieu exacte pour entrer dans ce domaine)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le n°77 Rue du Marronnier au Domaine de La Laigne et autorise Monsieur le Maire de transférer tous les documents concernant ce changement à toutes les administrations.

VOTE à L'unanimité

4° Règlement intérieur du Conseil Municipal

A la demande de la Préfecture de La Rochelle, il est demandé de revoir 3 points du règlement intérieur du conseil municipal élaboré en fin décembre 2020 :

- Commission d'appel d'offres qui prend la place de la Commission de finances,
- Les Commissions municipales se composent exclusivement de conseillers municipaux,
- Le vote au scrutin secret.

Tous ces points ont été revus par le Conseil Municipal et le règlement intérieur sera envoyé à nouveau à La Préfecture pour validation.

VOTE à L'unanimité

5° Convention SDIS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Adjoint Technique – Monsieur Jérémie ROY – était pompier volontaire à Saint-Savinien. Monsieur Jérémie ROY souhaite faire partie des effectifs de la Caserne de St Hilaire de Villefranche (Proche de son lieu de travail) .

Le SDIS souhaiterait élaborer une convention avec la Commune d'Asnières-la-Giraud concernant le sapeur-pompier volontaire pour quitter son travail en cas de besoins impératifs (interventions

importantes renforts, opérations simultanées...) à réintégrer son poste dès que la remise en état du matériel est effectuée. Le maire expliqua à l'assemblée que ce dispositif est précieux pour toutes les casernes puisqu'il manque des volontaires.

Le maire (l'employeur) suivra le planning de M ROY Jérémie et le SDIS adressera à la mairie régulièrement un rapport le concernant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la convention entre le SDIS et la commune d'Asnières-la-Giraud et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Cependant, cette convention sera réétudiée par le Conseil Municipal après un premier bilan en septembre.

VOTE à L'unanimité

6° Commission d'appels d'offres

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est demandé de créer une commission appel d'offres. Celle-ci se compose de Monsieur le Maire ainsi que de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des candidats :

- Madame Isabelle PAILLÉ
- Monsieur Christian FOUCHER
- Monsieur Frédéric BAUDOUIN
- Monsieur Claude BRISSET
- Monsieur David LONJOU
- Monsieur Éric BOURDEVERRE

Après avoir voté, le Conseil Municipal décide de nommer, Messieurs et Madame Isabelle PAILLÉ, Christian FOUCHER et Frédéric BAUDOUIN en tant que membres titulaires de cette commission et Messieurs Claude BRISSET, David LONJOU et Éric BOURDEVERRE en tant que membres suppléants.

VOTE à L'unanimité

7° Avis enquête public SARL RFN Recyclage des métaux sur la Commune de Fontenet

La Commune est dans l'obligation d'afficher l'enquête publique dans son placard communal.

La société demande s'ils peuvent exercer sur la commune de Fontenet.

Par manque de précisions,

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Abstentions 9 Contre 0 Pours 3

8° Aide pour recruter un médecin

La Mairie de Saint-Hilaire-de-Villefranche a passé une annonce, il y a 6 mois pour rechercher un médecin, sans aucune réponse.

Suite à une réunion à St Hilaire de Villefranche avec les maires des communes limitrophes. Il a été décidé de se rassembler, s'entraider en faisant appel à un organisme recruteur de médecin. Le maire explique que si l'on ne fait rien aujourd'hui, demain il n'y aura plus de médecin à Saint Hilaire de Villefranche voire plus de pharmacie. Pour M le maire explique qu'il y a urgence donc

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le partage des frais au prorata du nombre d'habitants Ce cabinet de recrutement nous a été proposé par le service spécialisé sur les maisons médicales du Département. Pour Asnières-la-Giraud, l'aide serait entre 3500 à 4 000 euros.

Les Mairies suivantes : St Hilaire de Villefranche, Juicq, , Asnières la Giraud, Nantillé, et éventuellement

Ste Mêmes et Ecoyeux se regroupent pour aider à trouver un médecin en passant par un Cabinet de Recrutement.

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité des présents la proposition financière de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents concernant cette affaire.

VOTE à L'unanimité

AVIS :

- M le maire fait connaître l'exquis concernant le projet parking église suite à une réunion de travail qui a eu lieu avec les services du syndicat de la voirie. Plusieurs élus avaient participé à cette réunion. Des échanges entre tous devant le croquis. (Projection sur tableau blanc).

Avis favorable

- Une restauratrice (Pizzaiolo) demande si nous accepterions la mise en place d'une boîte à pizza à côté du foyer rural. Elle devra se brancher sur le foyer rural. Nous aurons des précisions très prochainement pour la mise en place (Tout pris à sa charge) prévu au mois de mai.

Avis favorable

- Pour un meilleur fonctionnement en interne de la collectivité, le maire fait savoir qu'il a attribué un arrêté concernant la délégation de signature à Madame POUZET secrétaire. (les recommandés...bon commande jusqu'à une valeur de 150€...)

Avis favorable.

INFORMATIONS de M le maire

- Madame Machefert remercie la municipalité pour l'envoi d'un mot de sympathie concernant le décès de son frère M. Guy Garlopeau.

- Nombreux remerciements des soignants(es) pour notre action bien dérisoire à notre sens envers ces personnes utiles face au COVID 19.

- Nous ne connaissons pas la date concernant la continuité des travaux du bourg. Le 26 février, la commission départementale se réunie, le dossier de convention entre le Département et la Commune sera à l'ordre du jour. Après quelques échanges avec le service départemental, les travaux ne réaliseraient pas dans l'immédiat puisqu'il est souhaitable que la route se « tasse » suite aux divers tranchées. Le maire a rappelé au service que les riverains ne dorment plus à cause des trous et bosses de la route. (Bruit permanent notamment par les camions). Le maire rappelle que nous sommes « tributaires » de ce service départemental.

- Le repas des retraités, aînés (62 ans et plus) sera annulé en mars compte tenu de la COVID 19. Un courrier a été distribué chez tous les anciens. Une date en octobre a été fixée en espérant pouvoir réunir nos aînés.

- Suite à la réunion de travail du 2 février, sur les projets 2021, le maire rappelle aux membres de bien vouloir lui donner leurs observations, leurs nouvelles idées, pour la préparation du budget 2021 et notamment de réfléchir sur les taxes et sur les subventions.

M BRISSET interpelle Monsieur le maire, en lui rappelant le souhait d'acheter un cylindre et non un petit cylindre. M le maire a chargé M Baudouin sur ce sujet.

M Baudouin explique si achat d'un tel cylindre, il va falloir acheter une remorque, que l'agent est un CACES spécifique, contrôle tous les ans.

M le maire demande de bien réfléchir sur ce sujet et peut être voir une location lors de la mise du calcaire dans les chemins , cela serait peut être plus adapté et générerait moins de frais.

- Le compte administratif de 2020 sera connu en mars. Un support important pour la préparation du budget 2021.

- Nous profitons de cette crise sanitaire pour repeindre totalement le foyer rural avec des couleurs plus claires. C'est un agent qui effectue ce travail.

- Nous avons eu une fuite d'eau à la mairie. (Toiture). C'est réparé pour un montant de 1100 €. Le dossier est adressé à la compagnie d'assurance.

- Une autre fuite eau (Toiture)chez un locataire et une autre à la maison du patrimoine. En attente de réparation.

- Fait savoir qu'un diagnostic sur l'ensemble de l'assainissement collectif est en cours par un prestataire qu'EAU 17 a missionné. Nous aurons une réunion pour le rapport vers septembre.

- Cause COVID, la réunion publique du 5 mars avec la gendarmerie sur les violences est annulée.

- Une subvention de 4200€ va nous être versée suite à l'étude réalisée concernant le plan d'entretien des espaces publics (2017) Excellente surprise! Puisque nous devons rien recevoir aux dires de la Fredon en 2018.

- Pour la rentrée scolaire, le maire a adressé aux parents des enfants de l'école du Loubat un mail concernant des précisions, des conseils sur le CAS CONTACT et le COVID. Copie à la CDC.

INTERVENTIONS :

Monsieur BOUDEVERRER s'interroge sur l'activité qui est prévue samedi 27 février concernant le nettoyage des bois, peu de personnes se sont inscrites. De ce fait, avec l'ensemble des élus, la décision d'annuler cet après- midi nettoyage est prise.

Madame RATEAU fait savoir qu'elle est « choquée » par les courriers (copies en mairie) d'un monsieur du village Chez Suraud où elle est habitante. M GUERIN Frédéric , élu, parle d'un monsieur irrespectueux et humiliant, l'élu se permet de dire ces paroles suite à une entrevue avec ce monsieur dans un magasin. M Le maire fait savoir qu'il a rencontré ce monsieur avec un témoin qui n'aurait pas dû être ici, ce n'était pas sa place aux dires de M le maire.

Monsieur MALICHER fait part qu'il manque un panneau à l'aire de jeux. (Interdit aux chiens sans laisse). Le maire l'informa que ce panneau a été volé, et profite de cet instant pour expliquer qu'un panneau route barrée a disparu lors du dernier week-end.

Monsieur LONJOU fait savoir que lundi matin à l'entrée de l'école, un conflit (verbal) entre parents à vu le jour : cause COVID. Le maire demanda à M Bourdeverre de se rendre jeudi matin à la grille de l'école pour éventuellement échanger avec les parents. Le maire veut connaître la teneur exact de ce conflit pour éventuellement réagir si besoin

Monsieur FOUCHER qui est chargé (Par le maire) de trouver une voiture pour la collectivité, (Budget 2021) explique qu'il est « sur » un véhicule de type C3 PICASSO. Le maire lui fait entière confiance pour trouver un excellent véhicule avec un budget limité. A suivre...

Fin de séance à 22h52.